Burundi : Germain Rukuki toujours en attente du verdict en appel

RFI,Â 14-07-2019 Au Burundi, lâ€™Action des chrÃ©tiens pour l'abolition de la torture (ACAT) alerte sur le cas de Germain Rukuki. Elle estime que les procÃ©dures prennent trop de temps. Cela fait maintenant deux ans que ce dÃ©fenseur de droits de l'homme a Ã©tÃ© arrÃªtÃ©. Il est accusÃ© de rÃ©bellion et d'atteinte Ã la sÃ©curitÃ© de l'Ã‰tat.

Germain Rukiki a Ã©tÃ© condamnÃ© Ã 32 ans de prison, en avril 2018. Ses avocats ont fait appel et une audience en appel a alors eu lieu en novembre 2018 Ã Ngozi par la cour dâ€™appel de Bujumbura, mais, dÃ©nonce MaÃ®tre Armel Niyongere, prÃ©sident de lâ€™ACAT Burundi, des lenteurs et des irrÃ©gularitÃ©s ont fait que, au jour dâ€™aujourdâ€™hui, le verdict nâ€ pas rendu. Â«Â Une audience en appel a bien eu lieu le 26 novembre 2018 Ã Ngozi par la cour dâ€™appel de Bujumbura, mais au moment du prononcÃ© de jugement, il y a eu la crÃ©ation de nouvelles cours dâ€™appel, la cour dâ€™appel de Bujum nâ€™Ã©tant plus compÃ©tente pour les affaires territorialement attribuÃ©es aux juridictions nouvellement crÃ©Ã©es. Au mÃªm moment, la cour dâ€™appel de Ntahangwa rÃ©vÃ¨le que le dossier de Germain est introuvableÂ ! La perte du dossier est venue sâ€™ajouter Ã dâ€™autres nombreuses irrÃ©gularitÃ©s de procÃ©dure qui avaient entachÃ© ce dossierÂ Â», prÃ©cise MaÃ® Niyongere. Il ajoute que Â«Â pour une dÃ©cision attendue initialement pour 30 jours maximum, il a fallu attendre six mois, car ce nâ€™est que le 31 mai 2019 quâ€™il y a eu rÃ©ouverture des dÃ©bats. Le verdict devait Ãªtre prononcÃ©, au plus tard, juin 2019. Or Germain Rukuki attend toujours le verdictÂ Â», jusquâ€™au jour dâ€™aujourdâ€™hui. InquiÃ©tude sur ses cond dÃ©tention Germain Rukuki a subi une opÃ©ration de la jambe, l'annÃ©e derniÃ¨re, Ã la suite d'une fracture. MaÃ®tre Armel Niyongere s'inquiÃ¨te de ses conditions de dÃ©tention, notamment du manque de visites et de soins. RFI n'est pas parvenue Ã joindre les autoritÃ©s burundaises pour les faire rÃ©agir.